

**PROJETS PORTES PAR DES ENTREPRISES EN
COLLABORATION AVEC DES LABORATOIRES PUBLICS
DE RECHERCHE OU DES CENTRES TECHNOLOGIQUES**

I Cadre général de l'intervention régionale
--

Objectifs

Situé en amont du développement pré-concurrentiel, ce dispositif porte sur des projets entre d'un côté une ou plusieurs entreprises et de l'autre côté un ou plusieurs centres de compétences. Il doit s'agir de démarches partenariales aboutissant à un véritable saut technologique pour l'entreprise, permettant de valoriser les résultats de la Recherche, et d'acquérir de nouveaux marchés.

L'objectif de l'action régionale est double :

- permettre aux entreprises d'acquérir de nouvelles compétences technologiques en soutenant leurs démarches d'innovation,
- inciter les laboratoires de recherche à participer au développement économique régional dans une démarche volontaire d'ouverture au monde socio-économique.

Modalités d'intervention

- **Typologie des projets accompagnés**

- Recherche industrielle
- étude préalable de faisabilité technique
- conception ou amélioration de produits
- conception ou amélioration de procédés
- exploration, développement et validation de nouvelles applications ou technologies
- réalisation de prototypes, projets démonstratifs

- **Bénéficiaires**

Le projet doit réunir au moins une entreprise et un centre de compétences. Le porteur de projet et bénéficiaire de l'aide est l'entreprise.

L'entreprise, unité économique, juridiquement autonome et organisée pour produire des biens ou des services pour le marché, doit répondre aux critères suivants :

- Obligation de localisation en Aquitaine

- Petites et Moyennes Entreprises ou Grandes Entreprises
- Dans le cas d'un groupe, l'entreprise devra démontrer qu'elle dispose en Aquitaine d'un centre de décision ou d'un établissement ayant des activités de Recherche et Développement

Sont éligibles comme centre de compétences les laboratoires de recherche publique des Universités et des Etablissements Publics Scientifiques et Techniques ainsi que les centres techniques (CRT ou CTI) ayant une activité de recherche technologique.

Le laboratoire est un centre de compétences scientifiques et technologiques susceptible d'offrir les résultats de ses recherches aux opérateurs économiques. Le laboratoire est localisé en Région ou hors Région. Dans ce dernier cas, il devra être démontré que les compétences scientifiques nécessaires ne sont pas disponibles en Aquitaine.

• Règles d'intervention

Pour les PME/PMI

- La subvention est plafonnée à 50 % du budget global du projet de transfert technologique.

Pour les grandes entreprises et groupes

- La subvention est plafonnée à 50 % des dépenses, hors dépenses salariales de l'entreprise, du budget global du projet de transfert technologique.

L'assiette retenue au titre du projet de transfert technologique comprend :

- les dépenses internes ou externes effectuées par l'entreprise,
- les dépenses effectuées par le centre de compétence et facturées à l'entreprise bénéficiaire de l'aide.

• Règles de cumul d'aides

Ce dispositif étant réalisé au titre du régime d'encadrement des aides à la Recherche et Développement publié au JOCE série C45/5 du 17 février 1996, il n'est pas cumulable sur les mêmes assiettes avec d'autres aides sollicitées ou obtenues par l'entreprise relevant du même régime, telles que les aides de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (OSEO-ANVAR), les autres aides effectuées par le Conseil régional dans le cadre du règlement d'intervention économique adopté le 31 janvier 2003 – volet Recherche et développement.

Pièces demandées

Pour l'entreprise

- Extrait K Bis
- Deux dernières liasses fiscales
- Attestation de régularité au regard des obligations fiscales et sociales
- Contrat entre l'entreprise et le centre de compétences formalisant les relations de propriété industrielle et intellectuelle entre les deux partenaires

Evaluation

Chaque projet devra définir des indicateurs permettant d'évaluer les résultats en fin de programme :

Indicateurs économiques :

- performance technique et économique résultant de la recherche
- marchés potentiels et chiffres d'affaires associés
- embauches potentielles
- application industrielle en fin de programme, développement de nouvelles techniques, nouveaux produits, procédé ou méthode mis au point
- acquisition de nouveaux savoir-faire et/ou compétences dans l'entreprise
- élaboration de prototypes, installations-pilotes, ...

Indicateurs liés à la technologie :

- appréciation du progrès technique
- propriété intellectuelle et brevets, ...